

Langues et cultures de l'Antiquité au collège : « peuvent mieux faire » !

Le latin fut longtemps réservé à une élite : il permettait surtout de rester « entre soi » ; les parents y trouvaient la certitude que leur enfant serait dans une « bonne » classe. A cela s'ajoutait un enseignement dit exigeant avec force grammaire et traductions, que pouvaient tout à fait tolérer des élèves plutôt dociles.

L'impossibilité pour les établissements de constituer des classes de niveau a changé la donne : il n'était dès lors plus question d'utiliser cette option pour « gérer les flux ».

Cette évolution a obligé les enseignants à une véritable remise en cause : faire du latin un passage non plus obligé mais souhaité. Il faut depuis lors « aller chercher » les élèves, donner envie, démontrer et expliquer quel est l'intérêt d'étudier cette option. Parallèlement, le latin est devenu une option davantage tournée vers la culture. On n'étudie logiquement plus le latin et/ou le grec –même si ces dénominations subsistent par commodité- mais l'Antiquité, à travers ses langues et ses cultures. Et il ne s'agit évidemment pas là d'une simple nuance sémantique.

De plus, le latin étant étudié depuis plusieurs années dès la Cinquième, cet enseignement s'étend sur presque la totalité des années du collège, ce qui en fait un enseignement fondateur. Inversement, ajouté à la multiplication des options au lycée, cet allongement – trois ans contre deux auparavant- a fait diminuer le nombre d'élèves étudiant cette option au lycée.

Quant aux programmes, modifiés récemment en même temps que ceux de français et d'histoire, ils sont assez cohérents, avec une progression à la fois chronologique et thématique sur les trois années du collège, tout en laissant une relative liberté à l'enseignant.

Que demande donc le peuple ?

Ce tableau somme toute plutôt positif est pourtant à nuancer : selon les établissements, et surtout selon le chef d'établissement et l'intérêt qu'il porte à cette discipline –intérêt parfois malheureusement lié à la propre expérience, heureuse ou malheureuse, de l'élève qu'il était autrefois- les situations sont très différentes. Tel établissement accepte l'ouverture de deux classes par niveau, alors que tel autre limite le nombre d'élèves à une petite trentaine –en les sélectionnant donc- , afin d'éviter d'ouvrir un second groupe. Tel établissement propose le latin et le grec alors que la plupart des autres se limitent à une seule de ces deux langues. Tel établissement tolère un nombre restreint d'élèves alors que beaucoup d'autres exigent un nombre d'élèves minimum pour l'ouverture d'un groupe. Bien sûr, c'est la DGH (dotation horaire globale) qui permet cette souplesse, diront certains, ou plutôt, dirons-nous, cette inégalité entre les établissements. Sans compter que les enseignants de lettres classiques se trouvent parfois confrontés aux critiques d'autres enseignants, qui préféreraient voir les heures dédiées aux langues anciennes attribuées à leur discipline. Retour à l'envoyeur : c'est alors au chef d'établissement de choisir... avec l'objectivité que l'on sait. On le comprend aisément : cette déréglementation modifie radicalement le profil des élèves concernés et les objectifs poursuivis.

Enseigner les langues anciennes au collège -et bien sûr au lycée- est donc de plus en plus un acte militant, demandant beaucoup d'énergie et d'investissement !

Commission Ouvrière des Certifiés et Agrégés